



Commune d'Auzat
Rue de La Mairie
09220 AUZAT

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25.02.2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Absents excusés : 1

Absent : 1

Date de la convocation : 18 février 2026

Lieu de séance : Salle du Conseil Municipal

PRÉSENTS : Abdel EL YACOUBI, Christian ESTER, Jean-Claude DUPONT, Didier DUFFAUT, Alain MAURY, Édith DENJEAN, Jean-Bernard LABAT

PROCURATIONS : Christian ESTER à Abdel EL YACOUBI

ABSENTS EXCUSÉS : Christian ESTER, Sébastien GARCIA, Flavien PAULY

ABSENTS : Vincent BONNASSIES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith DENJEAN

M. le Maire ouvre la séance à 18h00.

Mme Édith DENJEAN est proposée comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/02/2026
- Vente des garages d'Olbier
- Travaux SDE 09

M. le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour

- Convention avec EDF pour l'occupation temporaire de 2 parcelles

Approuvé à l'unanimité

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 février 2026

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité**

2 VENTE DES GARAGES D'OLBIER

M. Le Maire rappelle la délibération n°030250040 concernant la vente des garages d'Olbier, prise lors du conseil municipal du 4 juin 2025 et votée à l'unanimité.

La notaire en charge du dossier a sollicité la Commune, demandant qu'une nouvelle délibération soit prise pour compléter la précédente sur les points suivants :

- Création de trois copropriétés et l'état descriptif de division par bâtiment réalisé par la SARL de géomètres experts RIVIERE-BOSCARIOL afin d'organiser juridiquement l'ensemble immobilier,
- la création de servitudes afin que chaque copropriétaire puisse accéder à son garage par le domaine privé de la Commune

Approuvé à l'unanimité

3 TRAVAUX SDE 09 – ECLAIRAGE PUBLIC

M. Le Maire rappelle que des travaux de rénovation de l'éclairage public sont en cours sur la Commune. De nouveaux secteurs sont à ajouter à ce programme, les coffrets D et E, qui concernent la Rue de la Mairie, la Vexane de Darré, la Rue de Pyrénées, une partie des Rues d'Espagne et de l'Eglise. Ces travaux relèvent du SDE09.

Le coût de cette opération est de 54 600.00€.

En inscrivant ces travaux dans le programme de rénovation de l'éclairage public du SDE09 ils peuvent être financés à hauteur de 50%, plafonné à 15 000€ annuel, dans le cadre du programme SDE EP Rénovation. La part restant à charge de la Commune serait estimée à 39600 €.

Plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	%
Rénovation éclairage coffret D et E	54 600.00 €	Autofinancement Commune	39 600.00 €	73.00%
		Etat+SDE09	15 000.00 €	27.00%
Montant total	54 600.00 €	Montant total	54 600.00 €	100.00%

Approuvé à l'unanimité

4 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA COMMUNE ET EDF

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'EDF exploite la chute hydroélectrique d'Auzat-Bassiès en qualité de concessionnaire conformément au cahier des charges de la concession approuvé par décret en date du 17/11/1966 et par arrêté préfectoral en date du 29/12/2006.

Il explique que des travaux de maintenance sont nécessaires pour maintenir les ouvrages en bon état de sûreté et de fonctionnalité notamment au niveau du barrage de Majou et de la vanne de tête de la conduite forcée de Bassiès.

La réalisation de ces travaux nécessitera des héliportages pour le transport du matériel et du personnel sur site.

EDF fait mention de deux parcelles (B 2805 et 2695) contigües le long de la RD8 dont la Commune est propriétaire, parcelles étant idéalement situées pour la réalisation des héliportages.

M. le Maire propose d'établir une convention d'occupation temporaire de ces deux parcelles, permettant à EDF ou toute entreprise travaillant pour son compte, d'exécuter ses missions dans le cadre de son activité.

Cette convention entrera en vigueur à compter du 01/06/2026, sera conclue pour une durée de cinq mois jusqu'au 30/10/2026 et ne pourra se prolonger par tacite reconduction.

Approuvé à l'unanimité

ACTUALITÉS

Date du marché de printemps le 25 avril 2026.

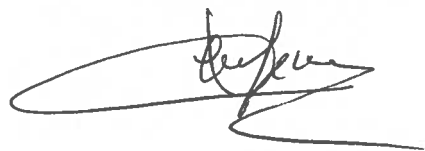
Arrivée de la course cycliste l'Ariégeoise à la plaine des sports fin juin 2026.

La séance est levée à 18h43

Le Maire,
Abdel EL YACOUBI



La secrétaire de séance,
Edith DENJEAN



Affiché en Mairie le / /2026
Le Maire, Abdel EL YACOUBI



